

## Commission technique Gym filles

### Championnat régional individuel Cat 2 - REGLEMENT

Règlement pour la saison 2018/2019 du championnat individuel Cat 2 ouvert à toutes les associations du comité régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Règlement conforme au programme FSCF 2018/2019 concernant la catégorie 2.

Les valeurs des éléments et les critères de notation sont définis dans le Code FIG 2017-2020 et le Code Catégorie 2 édité par la FSCF Edition 2017.

- La catégorie 2 est réservée à des filles qui débutent en libre ou qui n'ont participé qu'au 1er Tour des Coupes sans avoir été qualifiées plus loin dans la compétition.

*(Si le justificatif d'étoile n'est pas demandé, la gymnaste doit néanmoins avoir un niveau minimum 5<sup>ème</sup> étoile).*

Notation et Exécution :

- Saut : pour toutes les catégories d'âges : 2 sauts identiques ou différents.
- Barres, Poutre et Sol : la composition des mouvements est libre.
- Se référer aux feuilles de notation.

Il y a 6 Classements en Catégorie 2 :

- BENJAMINES
- MINIMES
- CADETTES
- JUNIORS
- SENIORS
- SENIORS + (Championnat des Anciennes conformément au PF 2019 page 68)

Pour la saison 2018/2019 cette compétition est fixée au **samedi 25 mai 2019** et se déroulera à SALINS les BAINS (39)

La date limite d'inscription est à respecter impérativement pour pouvoir participer à cette compétition.

---

Comité régional FSCF  
Bourgogne-Franche-Comté

20 Rue Mégevand – 25041 Besançon Cedex  
03 81 25 28 12 | [comite-regional@fscf-bfc.fr](mailto:comite-regional@fscf-bfc.fr)

[www.fscf-bfc.fr](http://www.fscf-bfc.fr)

GROCHULSKA Corinne | 06 75 64 90 12  
THOMAS Isabelle | 03 80 61 17 64

[gf@fscf-bfc.fr](mailto:gf@fscf-bfc.fr)

La gym féminine sur le site internet

## Consignes, droits d'engagement et récompenses :

**Consignes :** Les dossiers pour les engagements seront disponibles sur le site.

- ils seront à renvoyer pour l'inscription des gyms à l'adresse suivante :
  - [compétition-gf@fscf-bfc.fr](mailto:compétition-gf@fscf-bfc.fr)
- Chaque club doit présenter **1 juge par tranche de 4 gyms avec au minimum 1 juge de niveau requis (JL) ou en cours de formation (J6) pour pouvoir s'inscrire** et ne pourra proposer qu'un seul secrétaire.  
Pénalité de **100 €** par juge manquant.  
**Attention :** le paiement de l'amende devra impérativement être fait avant le début de la compétition sinon, le(s) gym(s) ne pourra(ont) pas concourir.
- L'association qui ne présente pas de juge ne pourra pas s'inscrire.

Les horaires de la compétition seront disponibles sur le site dès qu'ils seront arrêtés.

**Droits engagement :** Pour la saison 2018/2019, il est fixé à 5.50 € par gym, le règlement est à établir à l'ordre du Comité Régional BFC. Le comité régional reverse 3.00 €/gym au club organisateur qui prend en charge les juges.

**Récompenses :** 1 médaille aux gyms des différents podiums (à la charge du comité régional qui en fait l'achat).

\*\*\*\*

**Pour information :**

- Le contrôle des licences aura lieu sur le plateau à l'appel des gymnastes.
- Isabelle GIRARDIN ([isabelle.girardin@wanadoo.fr](mailto:isabelle.girardin@wanadoo.fr)) et Olivier DESVIGNES ([desvignes\\_olivier@yahoo.fr](mailto:desvignes_olivier@yahoo.fr)) sont "présidents du jury".
- Véronique JUILLERAT ([vero.juillerat@outlook.fr](mailto:vero.juillerat@outlook.fr)) et Bernard GOUGES ([bernard.gouges@wanadoo.fr](mailto:bernard.gouges@wanadoo.fr)) sont "chefs de plateau".
- Anne-Marie DENIZOT ([annemariedenizot@hotmail.fr](mailto:annemariedenizot@hotmail.fr)) et ..... sont "responsables du secrétariat".